



Critères de sélection **Équipe nationale de ski nautique adapté de 2009-2011**

Énoncé de principe : Les objectifs de l'équipe nationale de ski nautique adapté sont les suivants :

- a) accroître la participation des athlètes à des compétitions internationales et préparer les athlètes à obtenir des pointages concurrentiels sur la scène internationale;
- b) faire en sorte que l'équipe canadienne optimise son classement lors des compétitions internationales;
- c) développer des athlètes de haut niveau ayant le potentiel de remporter des médailles lors des championnats du monde;
- d) assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour une participation aux championnats du monde en fonction des critères de l'IWWF pour les skieurs individuels font partie du groupe d'athlètes canadiens sélectionnés dans le but de représenter le Canada aux championnats;
- e) fournir un soutien autre que financier aux athlètes par l'entremise d'organismes multisports tels qu'AthlètesCAN et les Centres canadiens multisports, qui offrent des avantages et des programmes aux athlètes de l'équipe nationale;
- f) faire participer les membres de l'équipe nationale à des activités de financement de SNPC et les encourager à agir comme mentors et à appuyer et promouvoir les sports nautiques tractés au Canada.

Durée de la sélection : Sous réserve de la signature par l'athlète de l'*Entente de l'athlète de SNPC*, la durée de la sélection sera de deux (2) ans, de la fin des championnats nationaux de ski nautique adapté 2009 jusqu'à la fin des championnats nationaux de ski nautique adapté 2011, à la suite de quoi l'athlète devra se qualifier à nouveau en vue de la sélection, conformément aux critères établis.

D'autres athlètes pourront être sélectionnés en tant que membres de l'équipe à tout moment durant la période 2009-2011, à la discrétion de l'entraîneur de l'équipe nationale adaptée (EENA). Le même processus de sélection et les mêmes critères d'admissibilité s'appliqueront à ces athlètes.

La sélection en tant que membre de l'équipe nationale de ski nautique adapté ne garantit pas la sélection en tant que membre d'une équipe participant à une compétition donnée, comme l'équipe des championnats du monde de ski nautique pour athlètes ayant un handicap.



Admissibilité : Tout titulaire d'une licence de compétition qui est citoyen canadien, qui est membre en règle de SNPC et qui est jugé admissible par l'International Water Ski and Wakeboard Federation (IWWF) est admissible à la sélection en tant que membre de l'équipe nationale. Les athlètes doivent posséder un passeport valide.

Catégories de handicaps (correspondent à la classification de l'IWWF) :

Amputé des bras (A)
Amputé au-dessus/sous le genou sans prothèse (L)
Amputé au-dessus/sous le genou avec prothèse (LP)
Handicap aux bras et aux jambes (A/L)
Polyplégique (MP-1)
Polyplégique (MP-2)
Polyplégique (MP-3)
Totalemt aveugle (V-1)
Partiellement voyant (V-2/3)

Qualifications minimales : Les qualifications sont fondées sur le potentiel probable d'obtenir des pointages internationaux concurrentiels.

Slalom A/L intérieur/extérieur selon la classification 31/28k 18.25 (6 bouées)

	Hommes	Femmes
Slalom MP2	int. 31k 18.25 (6 bouées)	int. 28k 18.25 (6 bouées)
Slalom MP3	ext. 31k 18.25 (6 bouées)	int. 28k 18.25 (6 bouées)
Slalom V	ext. 31k 18.25 (3 bouées)	ext. 28k 18.25 (3 bouées)

Figures MP2	500 pts	320 pts
Figures MP3	600 pts	520 pts
Figures V/A/L	200 pts	200 pts

Saut MP2	10 m	8 m
Saut MP3	12 m	8 m
Saut V/A/L	5 m	5 m

Ces sauts peuvent être effectués sur une rampe de hauteur variable, ainsi que le précisent les règlements de l'IWWF concernant le ski nautique pour athlètes ayant un handicap (1,0 m, 1,25 m, 1,5 m, 1,65 m) :

http://www.waterskidisabled.eu/pages/iwsf_disabledpag.html

Ces performances doivent avoir été réalisées lors d'au moins deux tournois sanctionnés par SNPC/l'IWWF entre juin 2008 et septembre 2009. Le respect de ces qualifications ne signifie pas une sélection automatique. La sélection est assujettie au reste du processus décrit ci-après.



Processus de sélection : Pour chacune des compétitions admissibles susmentionnées, la moyenne des quatre meilleurs pointages obtenus par chaque skieur sera calculée pour chaque épreuve. Un athlète pourrait être choisi pour concourir dans l'un (1) l'événement.

L'EENA sélectionnera les athlètes dont la moyenne de points représente : (a) en premier lieu, le potentiel de médaille le plus probable lors des championnats du monde; et (b) en second lieu, les classements les plus élevés lors d'un événement international. Une considération spéciale sera accordée aux athlètes présentant un potentiel général. Afin d'établir la probabilité de classement, l'EENA tiendra compte des résultats des deux précédents championnats du monde de ski nautique pour athlètes ayant un handicap de l'IWWF dans la classification concernée.

L'EENA examinera en outre les rapports de l'entraîneur personnel de l'athlète à propos de la conduite générale et des habiletés de l'athlète.

Un athlète qui a déjà représenté le Canada lors d'un événement international sanctionné par l'IWWF peut être sélectionné en tant que membre de l'équipe nationale de ski nautique adapté de 2009-2011 après une consultation avec l'EENA.

La sélection est conditionnelle à la signature de l'*Entente de l'athlète de SNPC* de même qu'à la classification officielle par un agent reconnu par SNPC.

Autorité : Les critères de sélection sont soumis à l'autorité de l'EENA. SNPC a autorisé l'EENA à établir les critères qui régiront toutes les décisions relatives à la mise en œuvre des critères.

Engagement : Les athlètes sélectionnés en tant que membres de l'équipe nationale de ski nautique adapté doivent s'engager à respecter l'ensemble du programme de l'équipe, dont les conditions qui suivent.

1. Adhérer au *Code de conduite de SNPC/Sport Canada*.
2. Participer aux championnats régionaux et nationaux et, si possible, aux championnats provinciaux, de même qu'à tout autre tournoi jugé nécessaire par l'EENA.
3. Assister aux stages d'entraînement de l'équipe nationale de ski nautique adapté organisés par l'EENA.
4. Suivre un programme d'entraînement personnalisé tout au long de l'année (y compris durant l'hiver) établi par l'EENA, en collaboration avec des experts des sciences du sport. La participation à ce programme fera l'objet d'un suivi continu de la part de l'EENA, en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète.



5. Répondre à toute correspondance émanant de l'EENA dans un délai d'une semaine.

Un engagement insuffisant à l'égard de l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus peut entraîner le retranchement de l'athlète de la liste des membres de l'équipe.

Financement : SNPC offrira une aide financière pour les occasions d'entraînement et de compétition identifiées qui visent les membres de l'équipe nationale de ski nautique adapté, conformément aux restrictions imposées par le budget du Programme de ski nautique adapté de haute performance. Le financement est réévalué à chaque exercice financier.

Circonstances particulières : Si des circonstances particulières empêchent un athlète de participer au nombre de tournois requis ou ont une incidence défavorable sur les performances de l'athlète, l'EENA peut tolérer des exceptions aux critères de sélection. Si l'athlète souhaite que l'EENA examine la possibilité de consentir une exception aux critères de sélection, il doit présenter une demande écrite à l'EENA. La demande écrite doit être reçue par le bureau national de SNPC au plus tard le 12 novembre 2009 à l'heure de la fermeture du bureau. Après avoir reçu la demande, il est possible que l'EENA ait besoin d'informations additionnelles de la part de l'athlète. La décision de l'EENA sera communiquée à tous les athlètes pouvant être concernés par ladite décision.

Coûts pour les athlètes : Les athlètes sélectionnés en date du 12 novembre 2009 devront s'acquitter de frais d'équipe de 1 000 \$ par année payables à Ski nautique et planche Canada. Un chèque ou un paiement par carte de crédit doit être envoyé, accompagné de l'*Entente de l'athlète* signée, au plus tard le 1^{er} février de chaque exercice financier. Les frais d'équipe peuvent faire l'objet d'une augmentation selon le soutien financier versé par Sport Canada et les fonds recueillis par SNPC. Des frais d'équipe sont exigés dans le but de compenser les coûts liés aux stages d'entraînement, à l'inscription aux tournois et aux voyages de même que d'autres dépenses concernant l'équipe.

Principaux avantages de la sélection en tant que membre de l'équipe

- Le statut de membre du programme de l'équipe nationale de ski nautique adapté, et toute la publicité et les occasions de commandites personnelles que ledit statut peut fournir.
- La souscription à une assurance de base contre les accidents prise et payée par SNPC dans le cadre du Programme canadien d'assurance des athlètes (PCAA).
- Une aide financière pour les occasions d'entraînement et de compétition identifiées qui vise les membres de l'équipe nationale de ski nautique adapté, conformément aux restrictions imposées par le budget du Programme de ski nautique adapté de haute performance.



- La possibilité d'être sélectionné en tant que membre de l'équipe canadienne nationale pour représenter le Canada lors d'événements internationaux identifiés.
- L'accès aux services des Centres canadiens multisports et d'AthlètesCAN, entre autres. C'est la responsabilité des athlètes de communiquer avec le bureau national de SNPC ou avec les associations susmentionnées afin de s'enquérir des services auxquels ils sont admissibles.

Entente de l'équipe nationale de SNPC : Tous les membres du programme de l'équipe nationale de ski nautique adapté doivent signer et respecter l'*Entente de l'athlète 2009 de SNPC* avant d'être acceptés dans le programme.

Demande d'exemption de participation à une activité/Exigences relatives à la documentation

Pour que l'EENA autorise l'absence d'un athlète lors d'un événement obligatoire (championnats nationaux, stage des sciences du sport), l'athlète doit respecter les conditions ci-après.

1. L'athlète doit présenter à l'EENA, par l'entremise de SNPC, une demande écrite d'exemption au moins deux (2) mois avant le début de l'activité. Cette lettre doit préciser les motifs qui justifient l'exemption demandée.
2. La lettre sera considérée comme une demande d'exemption; la décision d'accorder ou non l'exemption sera prise et communiquée au moins six (6) semaines avant le début de l'activité.

Exclusion, suspension ou abandon : Un athlète membre de l'équipe nationale 2009-2011 de SNPC peut se voir exclu ou suspendu ou encore abandonner son poste pour les motifs suivants :

- a. abandon et/ou retraite volontaire;
- b. non-respect des engagements relatifs à l'entraînement ou à la compétition;
- c. violation de l'*Entente de l'athlète 2009-2011 de SNPC*;
- d. grave infraction à la discipline, telle que précisée dans la *Politique sur le code de conduite de SNPC*;
- e. déclaration frauduleuse;
- f. infractions de dopage.

Déclaration d'intention : Pour faciliter le suivi des résultats des athlètes, des préparatifs en vue des activités d'entraînement, des inscriptions aux compétitions ainsi que l'échange de renseignements avec les athlètes, il est important que les athlètes informent l'EÉNSNH de leur intention de participer au processus de



sélection de l'équipe nationale 2009-2011 de ski nautique pour personnes handicapées. Par conséquent, on demande aux athlètes intéressés de déclarer leur intention en remplissant à la page suivant.

Les formulaires de déclaration d'intention doivent parvenir aux bureaux de SNPC avant 15 h, le jeudi 10 février 2010.



Équipe nationale 2009 - 2011 de ski nautique pour athlètes handicapés

DÉCLARATION D'INTENTION RELATIVE AU PROCESSUS DE SÉLECTION

Je déclare par la présente mon intention de prendre part au processus de sélection des membres de l'équipe nationale 2009-2011 de ski nautique pour athlètes handicapés.

Coordonnées de l'athlète

NOM		PRÉNOM		TITRE (M., M^{me}, etc.)	
N^o D'APP.	ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE (DOMICILE)	TÉLÉPHONE (TRAVAIL)	CELL	COURRIEL		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)			TAILLE DU MAILLOT (XL, L, M, S, XS)		
CLUB OU ÉCOLE DE SKI (Nom et adresse)					
ÉPREUVES (OUI/NON) :	SLALOM	FIGURES	SAUTS		

Coordonnées de l'entraîneur :

NOM		PRENOM		TITRE (M., M^{me}, etc.)	
N^o D'APP.	ADRESSE	PROVINCE		CODE POSTAL	
TÉL. (DOMICILE)	TÉL. (TRAVAIL)	CELL No.	COURRIEL		
D.O.B. (YYYY-MM-DD)			SHIRT SIZE (XL, L, M, S, XS)		
CLUB OU ÉCOLE DE SKI (Nom et adresse)					
LES ÉVÉNEMENTS QUE VOUS POUVEZ ENTRAÎNER		SLALOM	FIGURES	SAUTS	
CERTIFICATIONS de PNCE					



Liste de vérification pour les critères d'admissibilité :

Je respecte les exigences d'admissibilité suivantes (oui/non) :

- Je suis actuellement membre en règle de mon association provinciale de ski nautique/planche.
- J'ai acheté une licence de compétition de SNPC.
- J'ai la citoyenneté canadienne.
- Je satisfais aux qualifications minimales dans deux des trois événements.
- Je suis admissible (et disponible) pour participer aux championnats régionaux et nationaux, selon ce que décidera l'EÉNSNH.
- J'ai un entraîneur local qui est membre en règle de SNPC et qui est disponible pour m'aider à m'entraîner.
- J'ai lu l'accord entre l'athlète et SNPC et je serais prêt à signer cet accord si je devais être sélectionné sur l'équipe nationale de ski nautique pour athlètes handicapés.
- J'ai lu le Code de conduite de SNPC et j'accepte de m'y conformer si je devais être sélectionné sur l'équipe nationale de ski nautique pour athlètes handicapés.
- À ma connaissance, je suis admissible à la compétition dans la catégorie suivante (cocher une seule catégorie) :
 - Handicap du/des bras (A)
 - Amputation au-dessus/sous le genou (L)
 - Amputation au-dessus/sous le genou avec prothèse (LP)
 - Bras et jambe (A/L)
 - Paralysie multiple (MP-1)
 - Paralysie multiple (MP-2)
 - Paralysie multiple (MP-3)
 - Cécité totale (V-1)
 - Cécité partielle (V-2/3)

Si je suis sélectionné, je comprends que des frais d'adhésion de 1000 \$ CDN seront exigés. Ces frais d'adhésion serviront à payer les coûts des camps d'entraînement, les frais d'inscription aux compétitions, les dépenses de voyage et autres dépenses liées à l'équipe. Il faut souligner que ces frais d'adhésion ne couvriront pas toutes les dépenses prévues liées à l'équipe. Un chèque daté du 1^{er} février 2010 et fait à l'ordre de SNPC doit être envoyé à SNPC dans la semaine qui suit ma sélection. Les athlètes sélectionnés seront avisés par téléphone ou par courriel. La composition de l'équipe sera annoncée par un communiqué de SNPC.

Athlète (signature)

Date

Si vous êtes âgé(e) de moins de 18 ans (par 1^{er} janvier 2010):

Nom du parent de l'athlète

Signature du parent

Date

Ce formulaire doit être rempli et retourné au plus tard à 15h00 le **jeudi 12 novembre 2009** par la poste, par courriel, ou par télécopieur à :

Ski nautique et planche Canada
223, rue Colonnade Sud, bureau 210 Ottawa, Ontario K2E 7K3
Télécopieur : 613-526-4380 Courriel : tim@waterski-wakeboard.ca